

BIEL / BIENNE ATHLETICS Meeting en salle, Macolin

- Date:** Samedi / dimanche 25 / 26 janvier 2020
- Catégories** MAN / U20M (an.01/02) / U18M (an.03/04) / U16M (an.05/06) / U14M (an.07/08)
 WOM / U20W (an.01/02) / U18W (an.03/04) / U16W (an.05/06) / U14W (an.07/08)
 Dans diverses disciplines, les athlètes masters organisent leur Championnat suisse en halle. Veuillez consulter l'horaire à cet effet.
- Disciplines** Voyiez l'horaire et à www.swiss-athletics.ch
- Compétition** Veuillez prendre note des directives techniques de compétition.
- Horaire** L'horaire est à disposition dès décembre sur www.biel-bienne-athletics.ch
- Délai d'inscription** **Dimanche, 19 janvier 2020 → passé ce délai, seulement inscription tardive sur place possible**
- Inscription** **Avec licence suisse: Exclusivement online sur www.swiss-athletics.ch**
Athlètes de l'étranger: Les athlètes qui ne possèdent pas de licence suisse et qui ont leur domicile à l'étranger doivent s'inscrire **online sur foreign-athletes.biel-bienne-athletics.ch**
- Inscription tardive** Possible le jour de la compétition au plus tard 1.5 heures avant le début de la compétition sur place contre une finance de Fr. 30.- / Euro 30.- (par athlète, prime de départ exclus).
- Prime de départ** Fr. 15.- (15 EUR) par discipline individuelle
 Fr. 10.- (10 EUR) par discipline individuelle pour la catégorie écoliers U14
Versement directement avec l'inscription sur swiss-athletics.ch (avec licence suisse).
Les étrangers versent la prime de départ jusqu'à mardi, le 21 janvier 2020, sur IBAN CH75 0900 0000 1534 6375 7 (BIEL/BIENNE ATHLETICS, Case postale, 2501 Bienne, BIC: POFICHBEXXX). Paiements sur le compte avec l'indication de l'athlète et des disciplines. Les clubs qui font un paiement collectif envoient une liste avec les athlètes et leurs disciplines à hallenmeeting@biel-bienne-athletics.ch. Pour les paiements sur place un montant supplémentaire de Fr. 5.- (Euro 5.-) / athlète sera perçu.
 On ne prend pas de finance de garantie. Remboursement de la prime de départ seulement avec certificat médical. Jusqu'à une heure avant le premier départ, chaque athlète doit avoir retiré son dossard.
- Licences** La licence 2020 est obligatoire. Le meeting se déroule selon les règlements WO et IWR.
- Assurance** L'assurance est l'affaire des participants, l'organisateur décline toute responsabilité.
- Ravitaillement** Biel/Bienne Athletics offre la possibilité de se ravitailler (pas de cuisine chaude).
- Logement** Un nombre limité de lits sont à disposition à l'OFSPPO pour les nuits des 24-25 et 25-26 janvier. **Prix (petit déjeuner inclus): Fr. 45.- (45 EUR) jusqu'à Fr. 65.- (65 EUR) / personne (selon disponibilité).**
Réservation jusqu'à dimanche, le 19 janvier 2020, à l'adresse e-mail: hallenmeeting@biel-bienne-athletics.ch avec les informations suivantes: Nom / Prénom / Club / No. Tél.
 Versement de l'argent avec l'indication « Logement Prénom Nom » sur le compte qui est indiqué au-dessus. L'argent doit être sur notre compte jusqu'à **mardi, le 21 janvier 2020**, autrement la réservation sera annulée.
 Les sites suivants offrent des possibilités de se loger bon marché:
<http://www.lagolodge.ch/> (Bienne)
<http://www.lonywood.ch/> (Macolin)
- Renseignement** hallenmeeting@biel-bienne-athletics.ch
 Manuela Fahrni